

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DES DECISIONS

SEANCE DU 30 JUIN 2022

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49 60 29 32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents.....	28
Absents représentés	11
Absents excusés	7
Absents non excusés	3

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE TRENTE JUIN à DIX-NEUF HEURES ET TRENTE HUIT MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24 JUIN 2022, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, MM. BUCH, PECQUEUX, BERTOUT-OURABAH, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF (à partir du vote du vœu 1), M. PRIEUR, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 19), M. SPIRO, Mme KIROUANE, adjoints au Maire.

Mmes GILIS, LANLANDE, BLONDET, M. MRAIDI, Mme BOUFALA, M. MALHEIRO, Mme HALLAF ISAMBERT, M. MASTOURI, Mme RAER, Mmes DIARRA (à partir du vote du compte rendu des débats), MACALOU, LE FRANC (à partir du vote du compte rendu des débats), OUABBAS (à partir du vote du compte rendu des débats), MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, AUBRY (à partir du vote du compte rendu des débats), HARDOUIN, Mme KAAOUT, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme SEBAIHI, adjointe au Maire, représentée par M. RHOUMA,
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du vote du point 20),
M. QUINET, adjoint au Maire, représenté par M. SPIRO,
Mme MISSLIN, adjointe au Maire, représentée par Mme BERNARD,
Mme DORRA, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
M. FAVIER, conseiller municipal, représenté par M. MARCHAND,
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par Mme GILIS,
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par Mme RAER,
Mme FREIH BENGABOU, conseillère municipale, représentée par M. MASTOURI,
Mme MEDEVILLE, conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE,
M. BADI, conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme BOULKROUN, conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

ABSENTS EXCUSES

Mme MEDDAS, conseillère municipale,
M. SEBKHI, conseiller municipal,
M. MOKRANI, conseiller municipal,
Mme DIARRA, conseillère municipale, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. DANSOKO, conseiller municipal,
M. BAMBAMBA, conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(34 voix pour et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 31 mars 2022.

(35 voix pour et 8 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

/APPROUVE le vœu présenté par Monsieur Romain Marchand (PCF) au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry », relatif à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de Transformation de la fonction publique.

(36 voix pour et 8 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

/APPROUVE le vœu présenté par Mesdames Fabienne Oudart et Marie Pieron (PCF) au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry », pour une évaluation transparente du système d'inscription universitaire « Parcoursup ».

(36 voix pour et 8 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

/APPROUVE le vœu présenté par Monsieur Clément Pecqueux (Génération.s) au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry », relatif au prolongement de la ligne 10 du métro.

(unanimité)

1/ ACCORDE la garantie communale à la Coop Foncière Francilienne à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 240 000 € à contracter auprès d'Action Logement Services (ALS), destiné à financer le surcout lié à l'opération de construction de 16 logements en BRS avec Coopimmo sis 9 rue Fablet à Ivry sur Seine.

(32 voix pour, 8 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, 1 abstention : Mme SEBAIHI et 3 ne prennent pas part au vote : Mme FREIH BENGABOU, MM. MASTOURI, GUESMI)

2/ ACCORDE la garantie communale à la SCI Pioline Ivry à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'offre de prêt d'un montant total de 4 834 712 € qu'elle se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif pour l'acquisition en VEFA de 19 logements PSLA sis 13/28, rue Auguste Pioline à Ivry-sur-Seine.

(31 voix pour, 8 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN et 5 abstentions : Mmes SEBAIHI, FREIH BENGABOU, RAER, MM. MASTOURI, GUESMI)

3/ ACCORDE la garantie communale à la Coop'Ivry Habitat à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 136284 d'un montant de 7 173 360 €, qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 45 logements sis 13/28 rue Auguste Pioline à Ivry-sur-Seine.

(34 voix pour, 8 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN et 2 ne prennent pas part au vote : Mme FREIH BENGABOU, M. MASTOURI)

4/ POINT REPORTE

5/ PREND ACTE du bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 7 du PLU, **APPROUVE** la modification simplifiée n° 7 et **PRECISE** que la présente délibération et le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 7 du PLU annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

(41 voix pour, 1 abstention : Mme SEBAIHI et 2 ne prennent pas part au vote : Mme FREIH BENGABOU, M. MASTOURI)

6/ CONSTATE la désaffectation matérielle de l'emprise foncière sise 8, rue du 19 mars 1962 et nouvellement cadastrée section R n° 318 à Ivry-sur-Seine, d'une superficie de 2136 m² environ et **PRONONCE** le déclassement dudit bien et son intégration dans le domaine privé de la Commune.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes FREIH BENGABOU, RAER, MM. MASTOURI, GUESMI)

7/ APPROUVE le protocole d'accord transactionnel entre Madame HEADLEY et Monsieur MARINET, résidant au 64, rue Mirabeau à Ivry-sur-Seine, la société Coopérative de Production COOPIMMO et la Commune d'Ivry-sur-Seine, dans le cadre du programme immobilier devant s'édifier sur les parcelles sises 60 et 62, rue Mirabeau à Ivry-sur-Seine,

(40 voix pour, 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN et 1 ne prend pas part au vote :
Mme SEBAIHI)

8/ AUTORISE la création d'une servitude de cour commune au bénéfice de la parcelle cadastrée section N n°36 sur une superficie d'environ 49 m² concernant le bâtiment de fond de parcelle, sur 4m de profondeur et 12m de long et **DECIDE** d'accorder cette servitude pour un montant de 4 956 €.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes FREIH BENGABOU, RAER, MM. MASTOURI, GUESMI)

9/ DECIDE l'acquisition des lots de copropriété n° PL 10 et 11, d'une surface de 43,3 m² environ, dépendant de l'ensemble immobilier copropriété Jeanne Hachette à Ivry-sur-Seine (94200), copropriété du Pont Lénine, sis 24 promenade Venise Gosnat, parcelle cadastrée section AN n° 268 appartenant aux conjoints Yurekli, au prix de 41 135€, libre de toute occupation et **DECIDE** de la prise en charge par la Ville du remboursement des taxes foncières payées en 2021 et 2022 ainsi que des charges réglées à la copropriété au titre de ces lots pour l'année 2022.

(36 voix pour et 8 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS,
M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

10/ APPROUVE le transfert de propriété à la Commune par la société SADEV94, d'un groupe scolaire et d'un gymnase désormais dénommés respectivement « Anne Sylvestre » et « Micheline Ostermeyer », situés au sein d'un ensemble immobilier volumétrique sis 2-6, allée Teresa Teng/2-12, rue Marguerite Thibert/16-18, avenue de l'Industrie à Ivry-sur-Seine, et cadastré section AY n° 167 et 169 et correspondant au volume immobilier n° 4, **INDIQUE** que le transfert de propriété à la Ville de ces biens immobiliers s'opèrera sans prix de vente en raison de leur statut juridique de biens de retour et **PRECISE** que lesdits biens immobiliers intégreront le domaine public communal lorsque le transfert de propriété sera effectif.

(unanimité)

11/ FIXE sur le secteur « RD5/Plateau », une majoration à hauteur de 15% du taux de la part communale de la taxe d'aménagement, afin de contribuer au financement d'une partie des équipements générés par les nouveaux résidents.

(43 voix pour et 1 abstention : Mme SEBAIHI)

12/ APPROUVE la convention de remise en gestion des espaces publics réalisés dans le cadre du projet « Urban Ivry ».

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes FREIH BENGABOU, RAER, MM. MASTOURI, GUESMI)

13/ APPROUVE la convention de remise en gestion des espaces publics réalisés dans le cadre du projet de la voie « Villa d'Ivry »,

(unanimité)

14/ FIXE, à compter du 1^{er} juillet 2022, les tarifs résultant de l'occupation du domaine public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts.

(43 voix pour et 1 abstention : Mme SEBAIHI)

15a/ APPROUVE le nouveau règlement de service à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain du Centre-ville.

(34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS,
SEBAIHI, FREIH BENGABOU, RAER, MM. MASTOURI, GUESMI)

15b/ APPROUVE le nouveau règlement de service à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain d'Ivry Port Centre.

(34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS,
SEBAIHI, FREIH BENGABOU, RAER, MM. MASTOURI, GUESMI)

15c/ APPROUVE l'avenant n° 14 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain du Centre-ville.

(34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, SEBAIHI, FREIH BENGABOU, RAER, MM. MASTOURI, GUESMI)

16/ DESIGNE le représentant de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration de la Coop'Ivry Habitat en lieu et place de Philippe Bouyssou, précédemment désigné :

- Romain MARCHAND

(36 voix pour et 8 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

17/ APPROUVE les conventions de partenariat pluriannuelles 2022-2024 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne (CMA94) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne (CCI94), ainsi que le plan d'actions 2022 qui en découle.

(unanimité)

18/ APPROUVE le retrait de la Commune Champigny-sur-Marne du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO), à compter du 1^{er} janvier 2023.

(41 voix pour et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

19/ ACCORDE un mandat spécial, aux élus désignés, afin qu'ils se rendent sur les lieux des séjours organisés sur le territoire national par la Ville au cours des mois de juillet et août 2022 et **AUTORISE** le remboursement des frais de mission sur production de pièces justificatives.

(39 voix pour et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

20/ APPROUVE la convention relative à la mise en œuvre du dispositif « vacances apprenantes » organisé par le Ministère de l'éducation nationale, visant à proposer des activités destinées à renforcer les compétences scolaires des élèves du 1^{er} degré, notamment par le biais d'activités culturelles et sportives.

(26 voix pour, 3 voix contre : Mme RAER, MM. GUESMI, RHOUMA et 15 abstentions : Mmes BERNARD, MISSLIN, LALANDE, GILIS, BLONDET, BOUFALA, HALLAF ISAMBERT, MACALOU, DIARRA, MM. KHALED, MASTOURI, Mme FREIH BENGABOU, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PECQUEUX)

21/ APPROUVE la convention de partenariat et de coopération entre la Ville et l'école nationale supérieure d'art de Bourges, afin de mener à bien une réflexion sur la place de l'art dans les territoires urbains et principalement dans et autour du Kiosque Raspail.

(unanimité)

22/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'Université Paris 8 afin de mener à bien une réflexion sur la place de l'art dans les territoires.

(unanimité)

23/ APPROUVE le renouvellement, à compter du 1^{er} octobre 2022 et pour une durée de trois ans, de la convention de contraintes de service public avec la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière gérant le Théâtre d'Ivry Antoine Vitez et **PRECISE** que Monsieur Christophe Adriani continuera d'exercer ses fonctions en qualité de directeur de la régie susvisée, et ce pour une durée de trois ans.

(39 voix pour et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

24/ APPROUVE les conventions de partenariat entre des équipements culturels de la Ville et les associations ARISSE pour l'IME Arpège, Suzanne Brunel et l'accueil de jour les Jardins de l'Etai, **DIT** que la durée de ce partenariat est de 3 ans et **PRECISE** qu'un groupe de suivi se réunira chaque année afin d'établir un bilan sur les objectifs fixés.

(unanimité)

25/ APPROUVE la convention de résidence entre la Briqueterie et la ville d'Ivry-sur-Seine dans le cadre du projet sportif et culturel « Courses chorégraphiques collectives » visant à rassembler des groupes d'habitants.e.s, intergénérationnels, artistes et services de la Ville, apportant leur contribution dans chaque étape dudit projet.

(unanimité)

26/ APPROUVE la convention avec Europa Cinémas relative à la diffusion des films européens et permettant de percevoir une subvention au titre de l'année 2022.

(unanimité)

27/ APPROUVE la convention avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée récompensant la programmation et la mise en valeur d'œuvres cinématographiques d'art et d'essai du cinéma municipal Le Luxy par le versement d'une subvention.

(unanimité)

28/ APPROUVE la convention de jumelage artistique et culturelle avec le collège Molière pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024, 2024-2025.

(unanimité)

29/ APPROUVE l'adhésion d'Ivry-sur-Seine au Comité Départemental du Tourisme pour l'année 2022 et PREND ACTE de la désignation comme représentant de la Ville pour siéger au sein de l'association :

- Méhadée BERNARD

(unanimité)

30/ APPROUVE l'adhésion de la commune d'Ivry-sur-Seine à l'association ANDES, PREND ACTE de la désignation comme représentant de la Ville pour siéger au sein de l'association :

- Alain BUCH

Et **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 955 € et **PRECISE** que le montant de la cotisation proratisée pour l'année 2022, est fixé à 477,50 €.

(unanimité)

31/ FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2022, les tarifs de location des installations sportives ouvertes au public, **DIT** que les installations sportives municipales (stades, gymnases, salles spécialisées, plateaux d'évolution, équipements nautiques) sont mises à disposition à titre gracieux auprès des associations locales d'Ivry-sur-Seine ainsi que des fédérations sportives et **PRECISE** que le lycée Fernand Léger, établissement d'enseignement rattaché à la Région Île-de-France, bénéficie de la gratuité de la mise à disposition du stade des Lilas jusqu'à la fin de l'année 2022.

(unanimité)

32/ FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2022, les tarifs pour la restauration scolaire, l'accueil du matin en primaire, l'accueil du soir en maternelle, l'accueil du soir en élémentaire de 16h30 à 17h, l'accueil du soir en élémentaire (aide aux devoirs et activités de loisirs de 16h30 à 18h30, l'accueil du soir en élémentaire à l'école EINSTEIN, l'accueil de loisirs maternel et élémentaire (mercredi et vacances), des classes de découverte avec la création d'un tarif QF à 10 (sans ressource), des séjours enfance et jeunesse (avec un tarif dégressif à partir de 2 enfants), de la formation BAFA, des séjours familles, des animations jeunesse et des maisons de quartier, des séjours camping des maisons de quartier, des cours de musique et de danse et arts plastiques, des doubles cursus des cours de musique et de danse, du Tremplin, des activités culturelles, sportives, bien-être, linguistique et créatives des maisons de quartier, de la piscine municipale, des activités culturelles (hors QF), des activités et séjours de jeunes majeurs, du restaurant communal et **Fixe** la cotisation annuelle pour les animations antenne jeunesse à 1€ symbolique.

(39 voix pour et 5 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

33/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'OPAH-CD de liste entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la Ville et l'ANAH et **APPROUVE** la liste définitive des adresses incluses dans le périmètre de l'OPAH-CD.

(unanimité)

34/ APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'OPAH CD Raspail entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la Ville et l'ANAH et **APPROUVE** l'évolution de la participation financière de la Ville via l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre concernant l'ingénierie et le suivi-animation du dispositif pour un montant global de 830 865 € sur 6 ans, réparti comme suit :

- Année 1 : 106 950 €
- Année 2 : 106 950 €
- Année 3 : 106 950 €
- Année 4 : 199 486 €
- Année 5 : 217 993 €
- Année 6 : 92 536 €

(unanimité)

35/ PREND ACTE du bilan du secteur habitat social concernant les demandes et attributions de logements sociaux sur l'année 2021, et des perspectives d'organisation pour 2022.

(42 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote : Mme KAAOUT, M RHOUMA)

36a/ APPROUVE le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2021.

(unanimité)

36b/ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2021.

(unanimité)

36c/ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2021.

(unanimité)

36d/ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du centre médico-psycho- pédagogique de l'exercice 2021.

(unanimité)

36e/ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du cinéma municipal le Luxy de l'exercice 2021.

(unanimité)

/ **DESIGNE** Romain MARCHAND comme président de séance pour l'examen des comptes administratifs 2020 de la Ville.

(Monsieur BOUYSSOU sort de la salle au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales)

37a/ ARRETE le compte administratif 2021 du budget principal et **ADOpte** les annexes jointes au compte administratif 2021.

(35 voix pour et 8 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

37b/ ARRETE le compte administratif 2021 du budget annexe du chauffage Urbain et **ADOpte** les annexes jointes au compte administratif 2021.

(35 voix pour et 8 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

37c/ ARRETE le compte administratif 2021 du budget annexe de la restauration municipale et **ADOpte** les annexes jointes au compte administratif 2021.

(35 voix pour et 8 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

37d/ ARRETE le compte administratif 2021 du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique et **ADOpte** les annexes jointes au compte administratif 2021.

(unanimité)

37e/ ARRETE le compte administratif 2021 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy et **ADOpte** les annexes jointes au compte administratif 2021.

(38 voix pour et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

38a/ DECIDE d'affecter une partie du solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2021 du budget principal à hauteur de 9 065 680,20 € au financement des dépenses d'investissement.

(36 voix pour et 8 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

38b/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2021 du budget annexe cinéma municipal Le Luxy à hauteur de 22 545,57 € au financement des dépenses d'investissement.

(39 voix pour et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

39/ PREND ACTE du rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2021.

(unanimité)

40/ APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention locale cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville couverts par le contrat de ville Seine-Amont, prorogeant sa durée jusqu'en 2023.

(unanimité)

41/ FIXE, pour l'année 2022, le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et services.

(36 voix pour et 8 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

42/ DECIDE, à compter du 1^{er} juillet 2022, la création des emplois suivants :

- 7 emplois d'attaché
- 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 9 emplois de rédacteur
- 5 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi d'ingénieur
- 10 emplois d'adjoint technique
- 2 emplois d'éducateur territorial des activités physiques et sportives
- 2 emplois d'animateur
- 7 emplois d'adjoint d'animation
- 3 emplois d'assistant de conservation
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 3 emplois d'infirmier de classe normale
- 2 emplois de masseur-kinésithérapeute-psychomotricien-orthophoniste
- 2 emplois de cadre de santé
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Et DECIDE, à compter du 1^{er} juillet 2022, la suppression des emplois suivants :

- 5 emplois d'attaché
- 9 emplois de rédacteur
- 7 emplois d'adjoint administratif
- 5 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 2 emplois de technicien
- 10 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 2 emplois d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe
- 2 emplois d'animateur principal de 1^{ère} classe
- 7 emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 3 emplois d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps non complet
- 1 emploi d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe supérieure

- 2 emplois d'infirmier en soins généraux hors classe
- 3 emplois de cadre supérieur de santé
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif

(41 voix pour et 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

43/ DECIDE, à compter du 1^{er} juillet 2022, la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 8 mois d'adjoint technique

Et DECIDE, à compter du 1^{er} juillet 2022, la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 20 mois d'adjoint technique,
- 12 mois de rédacteur,
- 20 mois d'adjoint administratif.

(36 voix pour, 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

44/ FIXE le taux de rémunération des journalistes reporters image à 275 € brut le montage vidéo, incluant les congés payés.

(39 voix pour et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

45/ APPROUVE la convention de renouvellement de mise à disposition d'agents auprès du comité d'activités sociales et culturelles (CASC) d'Ivry-sur-Seine, à compter du 1^{er} septembre 2022.

(39 voix pour et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

46/ APPROUVE la convention de mise à disposition d'un agent auprès de la Présidence de la République à compter du 1^{er} juillet 2022, pour une durée de trois ans.

(43 voix pour et 1 ne prend pas part au vote : Mme OUDART)

47/ APPROUVE la mise à disposition gratuite du recueil de cartes postales anciennes « Ivry-sur-Seine, balade au début du XX^{ème} siècle » et PRECISE que la mise à disposition des ouvrages se fera sous réserve des stocks disponibles.

(unanimité)

48a/ DECIDE de dénommer « Allée Audre Lorde » la nouvelle voie, reliant l'avenue de l'Industrie à l'allée Lucie Cousturier à Ivry-sur-Seine.

(36 voix pour, 5 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS et 3 ne prennent pas part au vote : Mme CHOUAF, MM. RHOUMA, MRAIDI)

48b/ DECIDE de dénommer « square Anna Politkovskaïa » le futur espace public situé entre l'avenue de l'Industrie et le boulevard Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

(41 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote : Mme CHOUAF, MM. RHOUMA, MRAIDI)

48c/ DECIDE de dénommer « Allée Lucie Cousturier » la nouvelle voie reliant la rue Moïse à l'allée Audre Lorde à Ivry-sur-Seine.

(41 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote : Mme CHOUAF, MM. RHOUMA, MRAIDI)

48d/ DECIDE de dénommer « Allée Susette La Flesche » la nouvelle voie piétonne reliant la rue Marguerite Thibert au boulevard Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

(36 voix pour, 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS et 3 ne prennent pas part au vote : Mme CHOUAF, MM. RHOUMA, MRAIDI)

49/ DECIDE d'élever Monsieur Salah Hamouri au rang de citoyen d'honneur de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

(36 voix pour, 5 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

50/ DECIDE d'élever Domenico Lucano au rang de citoyen d'honneur de la ville d'Ivry-sur-Seine.

(36 voix pour, 5 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

51/ APPROUVE le protocole d'amitié entre la ville d'Ivry-sur-Seine et la Daïra de Mijek du campement d'Aousserd de la République Arabe Sahraouie Démocratique, situé à Tindouf au sud-ouest de l'Algérie.

(33 voix pour, 9 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, CHOUAF et 2 ne prennent pas part au vote : MM. GASSAMA, BADI)

52/ APPROUVE la cession du lot de véhicules vétustes suivant :

Renault Master fourgon Immatriculé 9330 XC 94
Renault Kangoo 2pl Immatriculé 5038 XD 94
Renault Twingo Immatriculé 9709 SF 94
Renault Master Benne Immatriculé 9312 XC 94
Iveco Camion Benne Immatriculé DD-302-SF
Renault Dépannage Immatriculé 980 MN 94
Renault Camion Plateau Immatriculé 8036 SE 94
Renault Camion Benne Immatriculé 7340 TR 94
Balayeuse RAVO Type C540CD N° de série : 15189

à la société Marcauto (48, route de Courville 28120 Illiers-Combray) pour un montant de 10 050 €.

Et **APPROUVE** la cession à titre gratuit du véhicule vétuste suivant :

Renault Twingo Immatriculé 7090 SR 94

à la société Activ'Auto (102, route de la Libération 94430, Chennevières).

(39 voix pour et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

/APPROUVE le vœu d'urgence présenté par Nathalie Leruch (Tiers Citoyen) au nom de la majorité municipale « ensemble pour Ivry », relatif à la protection du droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

(39 voix pour et 5 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 15 mars au 15 juin 2022.

(pas de vote)

LA SEANCE A ETE LEVEE A 01h35

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

M. BERNARD

P. BOUYSSOU